

# *Le Lycée Français de Los Angeles*

## Frais du programme J-1

### **FRAIS PAYÉS PAR LE LYCÉE FRANÇAIS DE LOS ANGELES POUR LE VISITEUR D'ÉCHANGE (EV) :**

1. Frais DS-2019 : 2 000 \$ à 4 000 \$. Étant donné que l'école a son propre programme de visa, nous offrons les frais aux véhicules électriques que nous embauchons.
2. Frais d'empreintes digitales : 97 \$ (payés directement à Live Scan.)

### **FRAIS D'ÉCHANGE LES VISITEUR (EV) DOIVENT PAYER :**

1. Frais I-901 : 180 \$ (payable directement sur le site Web de la FMJ.)
2. Frais DS-160 : 160 \$ (payable directement sur le site Web du CEAC.)
3. Logement : logement temporaire et logement permanent
4. Services publics : électricité, câble, Internet. L'eau est souvent comprise dans le loyer.
5. Transport : la plupart des véhicules électriques peuvent se rendre à l'école à pied, faire du covoiturage ou organiser leur propre trajet.
6. Nourriture : les véhicules électriques bénéficient d'un tarif réduit pour le déjeuner. Chaque déjeuner nutritif et délicieux est préparé chaque jour par nos chefs internationaux.
7. Vêtements professionnels : L'école a un échange de vêtements professionnels et les oriente vers des magasins à prix modérés. Tous les véhicules électriques reçoivent des Spirit Wear de la marque Le Lycée : t-shirt, pantalons de survêtement, veste et casquette.
8. Impôts : en règle générale, tous les employés, y compris les ressortissants français, les ressortissants étrangers et les travailleurs J1, J2 et H1B, sont soumis à des déductions régulières pour tous les frais et taxes, y compris fédéraux, d'État et d'invalidité (SDI), Assurance-maladie et sécurité sociale. La fiscalité change en fonction du statut fiscal déclaré de chaque individu, et les lois et règles fiscales peuvent changer sans préavis et, parfois, avoir un effet rétroactif. Il appartient à chacun de demander des informations et des éclaircissements à son propre spécialiste en déclarations. De plus, à votre arrivée aux États-Unis et pendant que vous travaillez au Lycée, vous pouvez bénéficier d'exceptions aux règles fiscales, qui ne peuvent être garanties à l'avance. En ce qui concerne les titulaires de visas J1 et J2, le Département d'État américain décourage les sponsors de commenter, de spéculer ou de donner des conseils sur le statut fiscal.
9. Assurance maladie : l'école offre à chaque employé la possibilité d'adhérer au programme d'assurance maladie de l'école avec Anthem Blue Cross. L'école paie 75% de la prime pour l'employé seulement. Les employés paient les 25 % restants pour eux-mêmes et 100 % pour les personnes à charge. Étant donné que la date d'entrée en vigueur est le 1er novembre de chaque année, l'école exige également que les véhicules électriques fournissent une assurance maladie de leur pays d'origine, conformément à [22 CFR 62.14]. Ils doivent également signer une DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À L'ASSURANCE MALADIE, qui garantit que le VE maintiendra l'assurance maladie requise pour lui-même et toute personne à charge J-2 pendant la durée du séjour aux États-Unis.